

COMMUNE de TAILLEBOURG 17350
Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 10 juillet 2020 à 20h30
sur convocation du 1^{er} juillet 2020

Présents

M. Fabrice GUILLOT, M. Gérard GALLAIS, M. Daniel ARROYO-BISHOP, Mme Sylvie ALBERT, M. Guillaume COVELA-RODRIGUEZ, M. Ludovic ERABLE, Mme Catherine SARRAZIN, M. Thomas TAVERNIER, M. Pierre TEXIER.

Absents excusés

M. Philippe GANTHY a donné pouvoir à M. Pierre TEXIER, Mme Marie-Claude CUBILLO, Mme Aude MATHIEU a donné pouvoir à M. Gérard GALLAIS, Mme Gillian BROOME, M. Jean-Noël FLEGEO a donné pouvoir à M. Guillaume COVELA-RODRIGUEZ, Mme Claire FAVREAUX.

Secrétaire de séance : M. Fabrice GUILLOT

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV du Conseil du 05 Juin 2020
2. Election Sénatoriale : Désignation des délégués et de leurs suppléants
3. Délibération : Création de poste et modification du Tableau des Effectifs
4. Délibération : Travaux sur Voirie Communale Accidentogène – Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle
5. Délibération : CCID
6. Délibération : Autorisation de Monsieur le Maire – Affaire Patrimoine
7. Délibération : Procédure de mise à la réforme de biens communaux

Ouverture de séance

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 05 Juin 2020

Monsieur Guillaume COVELA-RODRIGUEZ signale que l'Agence Postale sera fermée du lundi 03 août 2020 au samedi 09 août 2020 et non du 10 août 2020 au 14 août 2020.

Les membres du Conseil Municipal valident les modifications du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 Juin 2020.

2. Election Sénatoriale : Désignation des délégués et de leurs suppléants

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Conformément à l'Arrêté Préfectoral DCC-BRGE du 30 juin 2020, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Commune de Taillebourg.

Monsieur le Maire déclare l'ouverture du scrutin.

M. Texier est Président du bureau électoral.

M. Arroyo-Bishop, M. Gallais, M. Guillot, M. Tavernier forment le bureau électoral.

Les délégués et les suppléants sont élus par les conseillers municipaux au scrutin majoritaire uninominal ou plurinominal selon le cas.

L'élection des délégués et celle des suppléants a lieu séparément. Le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Liste des candidats titulaires

Délégué 1 : M. ERABLE Ludovic
Délégué 2 : Mme FAVREAU Claire
Délégué 3 : Mme CUBILLO Marie-Claude

Liste des candidats suppléants

M. GUILLOT Fabrice
M. GALLAIS Gérard
M. TAVERNIER Thomas

Vote : Tous pour

3. Délibération : Création de poste et Modification du Tableau des Effectifs

Suite à la réception du tableau des agents promouvables proposé par le centre de gestion de la Charente-Maritime, et pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. Le Maire propose au Conseil Municipal

- la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe à compter du 01/08/2020 pour promouvoir un agent au vue de son ancienneté et des missions assurées

- la création de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe à compter du 01/08/2020 pour promouvoir deux agents au vue de leur ancienneté et des missions assurées

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter à compter du 01/08/2020 ce nouveau tableau des effectifs :

Vote : Tous pour

4. Délibération : Travaux sur voirie accidentogène – Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux – Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élèvent à :

- Montant HT : 22 965.43€
- Montant TTC : 27 558.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux, l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Tous pour

5. Délibération : CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité à main levée, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Liste des commissaires titulaires

- **HENRY Charles** – 5 Bois des Tritons 17350 TAILLEBOURG
- **REUZEAU Jérôme** – 2 La Vergne 17350 TAILLEBOURG
- **THERY Bryan** – 4 Route de Maison Neuve 17350 TAILLEBOURG
- **BRODU-FERRAND Alexandre** – 1 rue des Maçons Est 17350 TAILLEBOURG
- **GUILLOT Bernard** – 10 Rue du logis de la Brossardière 17350 TAILLEBOURG
- **NERON Daniel** – 3 Route de Maison Neuve 17350 TAILLEBOURG
- **GRAVAILLAC Paul Jacques** – 4 La Vergne 17350 TAILLEBOURG (propriétaire de bois)
- **PAGE Bruno** – 2 rue Les Sorins 17350 TAILLEBOURG (propriétaire de bois)
- **BONNIN Michel** – 3 Rue Les Sorins 17350 TAILLEBOURG
- **CHAINTRIER Jacky** – 16 Chemin des Champs Rouges 17350 TAILLEBOURG
- **ROBIN Marie** – 17 rue des Bleuets 17350 TAILLEBOURG
- **OLIVIER Lydie** – 9 rue des Renaudins 17350 TAILLEBOURG

Liste des commissaires suppléants

- **FY Monique** – 1 Domaine de Lauze 17350 Taillebourg (propriétaire de bois)
- **DESENTES Christophe** – 2 Ter rue des Maçons Ouest 17350 TAILLEBOURG
- **GOURIOU René** – 2 Route de Maison Neuve 17350 TAILLEBOURG
- **FRANCOIS Christine** – 1 Route des Maçons 17350 TAILLEBOURG
- **KERLEAU Henri** – 13 rue des Bleuets 17350 TAILLEBOURG
- **MITONNEAU Robert** – 1 rue de la Brossardière 17350 TAILLEBOURG
- **GARCIA Stéphanie** – 2 Chemin des Groies 17350 TAILLEBOURG
- **SARRAZIN Jean-Claude** – 41 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 TAILLEBOURG
- **TRAIN Eric** – 7 Le Bouron 17350 TAILLEBOURG
- **VIGNAUD Marie-Agnès** – 19 rue Aliénor d'Aquitaine 17350 TAILLEBOURG
- **WEIL DIT MOREY Laurence** – 80 Rue Aliénor d'Aquitaine 17350 TAILLEBOURG
- **DUPUY Jean-Marc** – 1 Le Moulin de la Vergnée 17350 TAILLEBOURG

Vote : Tous pour

6. Délibération : Autorisation Monsieur le Maire – Affaire Patrimoine

Dans le cadre des différentes affaires liées au patrimoine de la Commune, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que de nombreux documents sont à signer.

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal et à l'élection du Maire, Monsieur Texier demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir signer tous documents relatifs aux différentes affaires liées au patrimoine de la Commune, à savoir, devis, factures, acte d'engagement, demandes de subventions, conventions, (liste non exhaustive).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux affaires liées au Patrimoine de la Commune.

Vote : Tous pour

7. Délibération : Opération 199 – Remise en état Site Patrimonial

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à de nombreux échanges avec le Département et la Région, le montant des subventions susceptibles d'être reçu dans le cadre de la Remise en Etat du Site Patrimonial a évolué.

A la demande du Département et de la Région, il convient d'actualiser les montants sollicités.

Articles	Recettes
1321 – Subvention ETAT 50 %	294 211,39 € HT Travaux d'Urgence
	17 611,37 € HT Etudes de MOE
1322 – Conseil Régional 15%	54 716,59 € HT
	5 283,41 € HT
1323 – Conseil Départemental 40%	267 567,79 € HT
Autofinancement – Participation Commune	29 528,92 € HT
TOTAL	668 919,47 € HT

Vote : Tous pour

8. Délibération : Procédure de mise à la réforme de biens communaux

Suite à l'inventaire effectué par le secrétariat et dans la continuité de la mise à jour des immobilisations de la Commune, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la mise à la réforme de certains biens communaux.

Compte	N° Inventaire Trésorerie	Immobilisation Trésorerie	Valeur	Date d'achat
2183	301	Matériels Informatiques	726,12	26/09/2006
2183	22	Imprimante	266,02	01/03/2003
2183	309	Module anti-virus	246,00	01/01/2006
2183	314	Imprimante télécopieur	542,40	01/01/2006
2183	313	Modem	726,12	01/01/2006

9. Questions Diverses

Le feu d'artifice se déroulera le samedi 15 août 2020 sous réserve d'un nombre de conseillers suffisant pour assurer l'encadrement de l'évènement selon les directives de la Préfecture dans le contexte de crise sanitaire.

Fin de séance à 23h30